



L'indépendance énergétique est un enjeu crucial en matière de souveraineté nationale et de durabilité environnementale. En effet, plus qu'un moyen de lutter contre le changement climatique, le développement des énergies renouvelables s'inscrit comme un levier économique important pour les territoires. © REUSSIR

Énergies renouvelables : maintenir la souveraineté de la France

Une transition privée de boussole

En ce mois de janvier 2026, la France ne dispose toujours pas d'objectifs arrêtés pour sa Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ce retard, qui prolonge une longue période d'incertitude, a des conséquences sur le déploiement des projets énergétiques. Le gouvernement a donné rendez-vous en ce « **début d'année** ».

About de souffle. C'est ainsi que les professionnels de l'énergie qualifient la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en cours. Celle-ci constitue l'outil de pilotage de la politique énergétique française. Elle fixe, par décret, les grandes orientations de production, de consommation et d'investissements sur un horizon de dix à quinze ans. À ce jour, la PPE juridiquement en vigueur reste celle couvrant la période 2019/2028, adoptée en 2020. Elle fixe des objectifs chiffrés, notamment pour les énergies renouvelables électriques, la réduction de la consommation d'énergies fossiles ou encore l'évolution du mix de production.

Or, à moins de quatre ans de cette échéance, ces trajectoires apparaissent insuffisantes pour donner de la visibilité aux acteurs sur le moyen et le long terme. Pour les développeurs, les industriels et les financeurs, l'absence de PPE retarde les décisions d'investissement et pousse des acteurs à différer ou redimensionner leurs projets. Une troisième PPE, dite PPE3, est pourtant en préparation pour la période 2025/2035. Le projet élaboré par les pouvoirs publics



La PPE fixe des objectifs chiffrés, notamment pour la réduction de la consommation d'énergies fossiles et l'évolution du mix de production. © PIXABAY

a fait l'objet de phases de concertation et de consultation publique. Mais aucun décret n'a encore été publié pour entériner officiellement ces objectifs. Le 18 décembre, Matignon faisait savoir que le calendrier de publication de la PPE n'était « *pas arrêté à ce stade* », mais donnait rendez-vous en début d'année.

Le 12 décembre, le Premier ministre soulignait que ce « *rendez-vous énergétique* » de la PPE devait être un temps fort de dialogue avec « *la nation* » et non une publication isolée. Selon l'entourage du ministre de l'Économie, également en charge de l'énergie, Roland Lescure, « *le travail sur le fond est quasiment finalisé* ». Le ministre souligne aussi que le travail s'inscrit « *en cohérence* » avec une série d'annonces ces dernières semaines, qui constituent autant de « *jalons* » pour les futures décisions : la stratégie nationale bas carbone (SNBC), le lancement d'une mission pour évaluer le coût du soutien public aux renouvelables, et la publication du rapport de RTE, qui a abaissé ses prévisions de la consommation électrique nationale d'ici 2035. Le gouvernement souhaite que la PPE s'accompagne d'un « *grand plan* autour de l'électrification des usages ». Et le texte formulera en conséquence une trajectoire d'installation des renouvelables terrestres adossée à cette stratégie d'électrification.

Flou stratégique

En attendant, cette situation en-

Quelles conséquences pour l'agriculture ?

Le secteur agricole subit lui aussi le report de la PPE3 et l'absence d'objectifs fermes pour 2025-2035.

C'est particulièrement le cas pour les exploitations qui intègrent des énergies renouvelables. Les projets agrivoltaiques en sont un exemple.

La part exacte de l'agrivoltaïsme dans les objectifs photovoltaïques « *reste à affiner, en fonction des possibilités de déploiement et des besoins du monde agricole* », est-il indiqué dans le projet de PPE3. Mais France Agrivoltaïsme regrette que les ambitions aient été réduites : les objectifs de développement du photovoltaïque passeraient de 75-100 GW à 65-90 GW d'ici 2035.

Elle plaide pour une puissance de 45 GW installés d'ici 2035 grâce à l'agrivoltaïsme, répartis à parts égales entre élevage et cultures, en cohérence avec les besoins d'adaptation des exploitations agricoles. Réponse « *début 2026* » peut-être.

tre tient un flou stratégique. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) alerte : « *Le report de la PPE3 plonge les industriels français dans une forte incertitude* ».

Et d'ajouter que les investissements dans les énergies bas carbone sont compliqués : autorisations administratives, appels d'offres, plans de financement des industriels, et attractivité des projets à horizon long terme sont ralentis.

L'inquiétude est même palpable

dans certaines filières, car des objectifs envisagés dans les versions de travail ont été revus à la baisse. Celle de l'hydrogène vert est un exemple. Le gouvernement a acté une révision des objectifs en la matière : au lieu de viser 6,5 GW d'électrolyse pour 2030, l'objectif devient 4,5 GW, et celui de 10 GW pour 2035 est ramené à 8 GW. Une clarification est attendue de tous.

ALIX PENICHO, AVEC AGRAPRESSE